

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
relative à la demande d'autorisation environnementale concernant
un établissement de stockage et manipulation de déchets de produits explosifs et d'une unité
de destruction sur le territoire de Suippes
présentée par la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise (DGSCCG),
groupement d'intervention du déminage (GID).

En application des dispositions du Code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du lundi 21 juillet 2025, à 9h00 au vendredi 22 août 2025, à 17h30 par arrêté préfectoral n° 2025-EP-146-IC sur la demande présentée par le Centre de coordination des chargements chimiques, camp de Suippes en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses capacités de stockage d'une part, et à traiter les munitions chimiques à chargement liquide devenues intransportables d'autre part.

Aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Suippes et lors des permanences du commissaire enquêteur, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier papier, comprenant notamment, une étude d'impact, relatif à cette demande d'autorisation environnementale et consigner ses observations et propositions sur les registres déposés en mairie de Suippes (9 Rue Saint-Cloud, 51600 Suippes), ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête :

- par correspondance à la mairie de Suippes, commune siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur ;

- par voie électronique sur le lien du registre dématérialisé suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6428> ou par mail à l'attention du commissaire d'enquêteur à l'adresse suivante : enquete-publique-6428@registre-dematerialise.fr.

Le commissaire enquêteur, Monsieur Christian ROLLAND, personnel de santé retraité, désigné par la décision n° E24000059/51 du 6 juin 2025 de Monsieur le Vice-Président du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, siègera aux lieux, jours et heures suivants afin de recueillir les observations éventuelles du public, en mairie de Suippes :

- lundi 21 juillet 2025 à la mairie de Suippes de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- mercredi 6 août 2025 à la mairie de Suippes de 13 h 30 à 17 h 30 ;
- vendredi 22 août 2025 à la mairie de Suippes de 13 h 30 à 17 h 30.

Le dossier dématérialisé sera consultable en mairies de Suippes, lors des permanences en cette commune, et également sur le site : <https://www.marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Dossiers-ICPE-Autorisation/INDUSTRIE/Camp-militaire-Suippes>.

Le rapport, les conclusions et avis du commissaire d'enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires de la Marne – Service environnement et en mairie de Suippes et consultables sur le site internet des services de l'État dans la Marne : <https://www.marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Dossiers-ICPE-Autorisation/INDUSTRIE/Camp-militaire-Suippes>, pendant un an.

Pour cette demande d'autorisation, des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires de la Marne, par mail à l'adresse « ddt-participations-public@marne.gouv.fr », ou par voie postale à DDT 51 – Service Environnement – Unité procédures environnementales – 40 boulevard Anatole France – CS 60554 – 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne, le 30 juin 2025

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de l'unité procédure environnementale
SIGNE
Vincent ROGER